



FONDATION DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC Programme de bourses universitaires de 2^e cycle

La Fondation des comptables agréés du Québec tient à encourager l'excellence dans le domaine universitaire et, pour cette raison, elle attribue annuellement 57 000 \$ en bourses à des étudiants qui ont opté pour le titre de comptable agréé et qui sont inscrits au Programme de formation professionnelle (PFP) de l'Ordre des comptables agréés du Québec (Ordre). Le PFP fait partie intégrante d'un diplôme de 2^e cycle offert par onze universités québécoises.

Comme la sélection des boursiers est basée sur des critères d'excellence, les étudiants n'ont pas à faire parvenir leur candidature à la Fondation. Évidemment, le Programme de bourses universitaires de 2^e cycle nécessite une étroite collaboration entre les universités et la Fondation, puisque ce sont les représentants universitaires qui communiquent à la Fondation le nom et les coordonnées des étudiants qui ont obtenu la meilleure moyenne cumulative dans le cadre du PFP ou du BAC. Toutefois, dans le cas d'un étudiant du BAC, la bourse sera payable uniquement lorsqu'il sera inscrit au Programme de formation professionnelle de l'Ordre. **Seuls les étudiants inscrits au PFP ou en 3^e année du BAC sont admissibles à ce programme de bourses.**



Les bourses sont généralement remises aux étudiants dans le cadre d'une cérémonie organisée par l'université, ou par leur fondation, en présence d'un représentant de la Fondation ou du regroupement régional. Les bourses sont allouées entre le 1^{er} avril et le 31 mars, suivant ainsi les dates des exercices financiers de la Fondation.

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à nous écrire à fondation@ocaq.qc.ca.